



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 12 avril 2019 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Jean-Claude BEHRA – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT (*arrivée à 19h25 – Vote comptabilisé à partir du point sur les taux d'imposition*) – Sylvie FITSCH – Marie-Line LAUER – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT – M. Alain MARCHAL à Mme Marie-Line LAUER

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PRIEUR

Le compte-rendu du 5 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la Commune a perçu à tort la Dotation Générale de Décentralisation versée dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU. Il convient donc de délibérer pour pouvoir reverser cette somme à la CCVS. Ceci est accepté.

Reversement de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) à la Communauté de Communes des Vosges du Sud

Dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU pour l'implantation de l'antenne Free Mobile, la Direction Départementale des Territoires a versé en 2018 la somme de 4 443.17 € au titre de la DGD.

Or, le travail ayant été effectué au niveau intercommunal, c'est donc à la CCVS que revenait cette dotation.

La DDT a reconnu son erreur et devait fournir à la Trésorerie un document permettant de justifier le transfert des crédits sur le compte de la CCVS. Les 4 443.17 € étaient donc en attente.

Ce document n'ayant toujours pas été transmis, la Trésorerie nous informe qu'elle ne peut conserver cette somme plus longtemps et que la Commune doit donc l'encaisser.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir reverser l'intégralité de la dotation à la CCVS.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de reverser à la CCVS l'intégralité de la DGD perçue dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU, soit 4 443.17 €.

Report et affectation des résultats 2018

Le résultat de clôture 2018 présente un excédent dans les deux sections, à savoir + 117 912.87 € en fonctionnement et + 71 054.17 € en investissement.

Le Maire propose donc de reporter les excédents dans leur totalité, soit :

- + 117 912.87 € en fonctionnement (RF 002)
- + 71 054.17 € en investissement (RI 001)

Ayant entendu l'exposé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats telle que présentée et la reporte sur le budget primitif 2019.

Vote des taux d'imposition 2019

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit attendu pour 2019 s'élève à 169 102 €, toutes taxes confondues.

Il rappelle que depuis 2008, les taux d'imposition de Saint-Germain-le-Châtelet n'ont été révisés qu'une seule fois afin de neutraliser les impacts fiscaux dus à la fusion des Communautés de Communes.

Par ailleurs, il précise que la Commune se positionne en-dessous des moyennes nationale et départementale, sauf pour la taxe foncière sur le non bâti :

	Taux 2018 de la Commune	Taux moyens 2018 au niveau départemental	Taux moyens 2018 au niveau national
Taxe d'habitation	14.08 %	21.95 %	24.54 %
Taxe foncière (bâti)	14.38 %	15.74 %	21.19 %
Taxe foncière (non bâti)	62.16 %	51.97 %	49.67 %

Il est proposé de maintenir les taux pour 2019.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2019, soit :

- 14.08 % pour la taxe d'habitation
- 14.38 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 62.16 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Approbation du budget primitif 2019

Le Maire présente le budget primitif 2019, qui se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	396 465.00 €	184 350.00 €
Dépenses	355 950.00 €	184 350.00 €

La section d'investissement est donc équilibrée ; la section de fonctionnement est quant à elle en suréquilibre.

Une synthèse du budget primitif 2019 sera portée à la connaissance des administrés sur le site Internet de la Commune.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Avec 13 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019.

Questions et informations diverses

- **PLUi** : réunion de travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable le 16 avril 2019 à 19h00 à la salle communale. Il est important de prendre connaissance au préalable des cartes et documents s'y afférant (cf. mail du 11/04/2019)
- **Ecole** : une fermeture de classe est prévue à la rentrée 2019, mais on ne sait pas encore si ce sera sur Saint-Germain-le-Châtelet ou sur Anjoutey. Dans les 2 cas, la répartition et le transport des élèves seront très complexes à gérer. La décision finale devrait être rendue au mois de juin
- **Urbanisme** : un Elu s'interroge sur la proximité d'une maison individuelle, actuellement en construction, avec le cimetière. L'instructeur urbanisme s'était assuré qu'il n'existe aucune distance minimale à respecter (périmètre de réciprocité) ; le permis de construire avait donc pu être validé
- **Electricité** : dans la mesure où le coût va augmenter, un Elu demande si l'éclairage public sera à nouveau éteint la nuit → non, ce n'est pas prévu, d'autant plus que cela engendrerait un vieillissement prématûre des ampoules LED
- **General Electric** : une Elue demande si la Commune peut voter une motion de soutien en raison de la conjoncture actuelle de l'entreprise → le Maire précise que cela a déjà été fait à la CCVS et qu'une délibération intercommunale a plus de poids

La séance est levée à 20h50

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 15 avril 2019

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER